

Comment limiter la responsabilité pénale du dirigeant

Code : NV70 Les PDG, DG, directeurs juridiques et DRH établiront dans ce séminaire la limite de leurs responsabilités pénales en adoptant les démarches nécessaires à la mise en place de délégations efficaces.

Participants : • Dirigeant de société • PDG et DG • Directeur juridique • DRH Objectifs : • Connaître les différentes dispositions juridiques et jurisprudentielles en matière de responsabilité pénale du dirigeant • Savoir limiter cette responsabilité Programme : 1. Quelles personnes peuvent être pénalement poursuivies • Qui est visé dans l'entreprise : le dirigeant, la personne morale, un salarié ? • Quelles conséquences pour le dirigeant ? 2. Comment limiter la responsabilité pénale du dirigeant : la délégation de pouvoir • La délégation, faculté ou obligation ? • Qui peut recevoir une délégation • Quelle est la portée de la délégation • Comment rédiger une délégation sans faille • Quelles démarches adopter pour la mise en place de délégations efficaces ? Durée : • 1 jour Date et lieu : • Consulter notre planning • Lieu : hôtel Idou Anfa à Casablanca • Les horaires sont de 09h à 17h Formateur : • M.ADIB CHIKHI • DG de ALTITUDE RH • Consultant juridique • Docteur en droit • Enseignant dans plusieurs écoles et universités • 15 ans d'expériences en entreprises, organisations internationales et formation Support et méthodes pédagogiques : • Formation de haut niveau basée sur les échanges d'expériences, cas pratiques réels • Documentation en power point • Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques • Questions/réponses Frais de participation : • 4 000 Dh HT par personne pour, incluant l'animation, support de formation, le déjeuner et les pauses café Inscription et conditions : • Envoyer la fiche de participation et votre bon de commande, dûment renseignés, par mail ou fax. • Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription de notre site Internet : bulletin d'inscription Contact : • CHIKHI ADIB, au N° Tél. : 022 23 69 57 ou 065 33 03 89 • Par mail : inf@omf.ma • Ou envoyer un message par formulaire : cliquer ici